

<https://47.snuipp.fr/Quel-avenir-pour-les-psychologues-scolaires>



# Quel avenir pour les psychologues scolaires ?

- Métier - Rased, Psychologues, ASH -

Date de mise en ligne : lundi 17 janvier 2011

Dernière mise à jour : 0000

---

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

---

# Le SNUipp a été reçu par deux conseillers du cabinet de Luc Chatel pour faire le point sur la situation des psychologues scolaires.

## Un corps de psychologues pour les écoles ?

Le SNUipp revendique avec d'autres, depuis longtemps, la création d'un corps de psychologues de la maternelle à l'université.

Le recrutement interne au niveau licence de psychologie ne peut perdurer quand le recrutement pour les enseignants est passé au niveau master 2 et que dans les autres fonctions publiques les psychologues sont recrutés au niveau master 2 de psychologie.

Le ministère ne semble pas favorable à la création d'un corps unique. Il prépare un décret concernant les conseillers d'orientation-psychologues du second degré et ne rendra ses arbitrages sur les psychologues du premier degré que dans les mois prochains.

- S'il décide la création d'un concours de psychologues des écoles, un groupe de travail sur les missions, le recrutement et la formation sera mis en place rapidement.
- Si la réponse est négative... le ministère se borne à rappeler qu'il n'a jamais envisagé la mise en extinction des psychologues scolaires (hypothèse pourtant envisagée dans le « schéma d'emplois 2011 - 2012 »).

## Sur le terrain

Les représentants du SNUipp ont demandé un allongement de la période de candidature, des informations sur les volumes de départs, sur le remboursement des frais des stagiaires en formation.

Ils ont rappelé la nécessité d'un nombre de postes suffisant pour que les psychologues scolaires puissent assurer leurs missions ; ils ont insisté sur l'importance du travail des Rased qui mettent en place des réponses en terme d'aide, de soutien, de conseil, de relais.

Ils ont aussi dénoncé les difficultés de remboursement des frais de déplacement : absence d'informations sur le kilométrage remboursé, non paiement, problèmes découlant des procédures informatiques. Ils ont enfin demandé que soient précisées à nouveau les conditions de titularisation des faisant-fonction.

## Les mandats du SNUipp-FSU

Création d'un statut de psychologue de la maternelle à l'université (proposition du plan Langevin-Wallon de 1947 !), recrutement interne et externe au niveau du master 2 de psychologie, fonctionnement en service de psychologie (interventions en urgence, participation à la formation initiale et continue, analyses de pratiques ...), travail au sein de RASED renforcés.

Pour le SNUipp, les missions d'aide et de suivi ou d'accompagnement psychologiques sont très importantes et ne doivent pas être réduites ou s'effacer devant des missions d'expertise ou d'orientation pour l'institution ou la MDPH. L'intervention du psychologue des écoles est gratuite et doit être proposée sur tout le territoire, par principe d'équité et de justice sociale.

L'aide aux enfants prend des formes très diverses selon les situations. Il apporte aussi une aide, un conseil, un relais aux parents et aux enseignants.

Sa présence dans l'école signe la place que l'institution accorde à la dimension psychique dans la personnalité mais aussi dans les groupes (classe, cycle, école), en résumé, à tout ce qui fait difficulté, trouble, résistance, blocage ou échec.

Samedi 2 avril à Paris, le groupe des 7 organisera des Etats généraux de la psychologie à l'école avec des

## Quel avenir pour les psychologues scolaires ?

---

conférences, des ateliers et des expressions publiques.

*Groupe des 7 : AFPEN, ACOP-F, SFP, SnpsyEN-UNSA, SNES-FSU, SNUipp-FSU, SNP*